

Le statut du syntagme dans les dictionnaires généraux monolingues

Jean-Claude Boulanger

Volume 34, Number 3, septembre 1989

1. Actes du Colloque Les terminologies spécialisées : Approches quantitative et logico-sémantique et 2. Actes du Colloque Terminologie et Industries de la langue

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/002109ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/002109ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (print)

1492-1421 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boulanger, J.-C. (1989). Le statut du syntagme dans les dictionnaires généraux monolingues. *Meta*, 34(3), 360–369. <https://doi.org/10.7202/002109ar>

LE STATUT DU SYNTAGME DANS LES DICTIONNAIRES GÉNÉRAUX MONOLINGUES

JEAN-CLAUDE BOULANGER
Université Laval, Québec, Canada

1. INTRODUCTION

En linguistique, le terme *syntagme* est polysémique — homonymique diraient les terminologues — ce qui, à première vue, peut paraître gênant lorsque des spécialistes des questions de langue discutent entre eux et qu'ils sont d'obédiences différentes. Au moins trois sens peuvent le caractériser. Délaissant le syntagme saussurien et le syntagme chomskyen, je focaliserai mon attention sur le syntagme terminologique, qui, il ne faut pas se le cacher, doit beaucoup à ses devanciers et dont il n'est en somme qu'une spécialisation par restriction de sens comme l'indique le déterminant *terminologique* qu'on lui accole fréquemment. Le ST sera défini comme étant un groupe de mots séparés par des blancs, syntaxiquement liés et identifiant une notion unique dans un domaine déterminé du savoir. Le syntagme est donc un terme. Il s'oppose au terme simple constitué d'un seul mot graphique (ex. *maculature, infographie* ou de deux mots ou plus reliés par un trait d'union (ex. *page-écran, gros-porteur; arrière-petits-enfants, porte-à-faux*) ou une autre marque graphique (ex. : *presqu'île, pop' art, avion + auto; filtre/occillateur, roll-in/roll-out*). La notion de «syntagme terminologique», ou plus commodément de «syntagme», est rendue en français par une prolifération de synonymes dont une trentaine ont été catalogués jusqu'à présent (voir Kocourek, 1982 : 117). En ce moment, le terme *syntagme* semble le choix des Québécois tandis que les Français lui préfèrent souvent la forme *composée*, ce qui n'est pas sans causer quelques difficultés de compréhension entre les chercheurs des deux espaces géographiques. Il faut cependant préciser que dans le milieu des praticiens de la terminologie, c'est le terme *syntagme* qui l'emporte, que ce soit en Amérique du Nord ou en Europe. Il se trouve aussi dans des écrits lexicographiques et métalexigraphiques. Josette Rey-Debove (1971 : 112) dénomme *syntagme* «les entrées formées de plusieurs mots graphiques (simples ou composés) non reliés». Quant à Alain Rey (1988 : XIII), il distingue bien une série d'unités complexes parmi lesquelles il reconnaît les syntagmes courants ou terminologiques, les locutions et les proverbes.

Les nuances terminologiques étant évoquées, il reste à rappeler quelques principes terminologiques importants.

1.1 En terminologie, le terme s'oppose au mot. Le premier identifie spécifiquement les unités lexicales des langues de spécialité (LSP) tandis que le second circonscrit les unités lexicales de la langue générale (LG) ou courante. Du point de vue théorique, cette distinction est utile et fonctionnelle.

1.2 Le syntagme terminologique peut être simple, c'est-à-dire correspondre à une structure de base binaire telle que définie par Louis Guilbert (1970 : 117-119) : ex. *banc de neige, permis de conduire, pluies acides, laveur-récupérateur de liqueur, conducteur d'excavateur-compresseur*; il peut aussi être complexe, c'est-à-dire dériver d'une structure modèle élémentaire par l'intermédiaire d'une expansion déterminative : ex. *papier*

couché à haut brillant, station mobile terrestre, stabilisation par gradient de gravité, carton gris doublé blanc une face.

1.3 Incontestablement, si l'on se place du point de vue lexical, le syntagme constitue la caractéristique dominante en terminologie. Diverses évaluations fixent à environ 80% la proportion moyenne des unités synaptiques dans les LSP. Une vérification menée dans deux dictionnaires terminologiques, l'un consacré au vocabulaire des papiers des cartons (Côte : 1983) et l'autre aux appellations d'emplois dans l'industrie papetière québécoise (Côte : 1982), fournit les données suivantes :

- ◆ Dans le premier vocabulaire, il y a 610 unités réparties comme suit : 564 syntagmes, 25 termes composés et 21 termes simples. La proportion des unités complexes par rapport aux autres atteint 92,5%.
- ◆ Dans le second dictionnaire, 304 termes sont recensés selon l'ordre suivant : 223 syntagmes, 55 termes simples et 26 termes composés. Les ST donc pour 73.3% de l'ensemble des entrées.1

Si l'on réunit les deux nomenclatures, la moyenne se situe à 82,9%, ce qui confirme d'une manière concrète les projections faites à partir d'autres sources (voir les tableaux 1 et 2).

Tableau 1 : Catégories d'entrées dans un DT : nombre

DICTIONNAIRES TYPES D'ENTRÉES	VPC	AEIPQ	TOTAL
SYNTAGMES	564	223	787
TERMES COMPOSÉS	25	26	51
TERMES SIMPLES	21	55	76
TOTAL	610	304	914

Tableau 2 : Catégories d'entrées dans un DT : pourcentage

DICTIONNAIRES TYPES D'ENTRÉES	VPC	AEIPQ	TOTAL
SYNTAGMES	92,5%	73,3%	82,9%
TERMES COMPOSÉS	4,1%	8,6%	6,35%
TERMES SIMPLES	3,4%	18,1%	10,75
TOTAL	100%	100%	100%

1.4 Le dictionnaire terminologique (DT) est élaboré en s'inspirant de principes onomasiologiques (primauté du concept sur le signe) tandis que le dictionnaire général monolingue (DGM) s'appuie sur une démarche sémasiologique (primauté du signe sur le signifié). Les unités lexicales rassemblées et définies dans les répertoires de langue, y compris les lexies complexes, sont considérées sous l'angle le plus général du lexique : le mot graphique, «alors que dans les DT, les termes sont au moins en théorie — le produit d'une opération onomasiologique de désignation» (Rey, 1987 : 8). La vision du lexicographe l'amène alors à percevoir le syntagme comme le résultat de la «formation d'une nouvelle unité lexicale complexe par association d'unités lexicales simples empruntées au fonds commun du lexique» (Phal, 1969 : 76). De ce fait, il hésitera à faire du syntagme une entrée autonome dans son dictionnaire sauf si celui-ci «est à la fois détaché de sa source et par lui-même important (*chemin de fer, repris de justice*)» (Rey, 1988 : XIII). Il est alors traité en véritable mot et logé à sa place alphabétique. Dans tous les autres cas, infiniment plus nombreux, le dictionnairiste refragmentera la synapsie en ses éléments constituants afin de sélectionner un mot-pivot et de reconstruire le syntagme dans la microstructure déployée sous ce mot principal. Pour le terminographe, les séquences syntagmatiques «ont la même cohérence interne et le même caractère de nécessité que *chemin de fer*. C'est dire que dans le domaine des sciences et des techniques, les cadres de la lexicalisation sont considérablement plus extensibles que ceux du dictionnaire le plus accueillant» (Phal, 1969 : 76).

C'est en ayant ces considérations à l'esprit que l'on pénétrera au cœur d'une étude qui croise la trame lexicographique (le contenant) avec la chaîne terminologique (le contenu).

2. TERMINOLOGIE ET DICTIONNAIRE DE LANGUES

C'est un fait facilement observable que les DGM ne restreignent pas leur nomenclature aux mots et aux sens d'usage courant. De tous temps, des vocabulaires spécialisés se sont banalisés, vulgarisés ; ils sont sortis du cercle de l'usage réservé aux spécialistes pour s'introduire dans les dictionnaires destinés à un vaste public. Il n'est plus guère possible d'ignorer le passage de plus en plus fréquent des terminologies dans la sphère d'influencer des DGM comme en font foi la plupart des préfaces, des introductions ou

des présentations des répertoires récents (voir Boulanger, 1986 : 63 et suiv.). La langue propose au locuteur des unités lexicales complexes qu'il est nécessaire d'apprendre et de maîtriser aussi bien que les mots simples (ex. *conte de fées, ordre alphabétique, point de vue*).

En outre, la majeure partie des refontes ou des mises à jour des dictionnaires généraux repose sur l'introduction du contingent lexical terminologique, les mots de la langue courante se présentant en nombre plus limité.

Par ailleurs, il est quasi impossible de séparer l'étude des termes de l'étude des mots étant donné la possibilité pour les premiers de se transformer en mots (ex. *interface*, qui a acquis un sens métaphorique : «deux aspects d'un même problème», voir CRLF) et pour les seconds de revêtir l'habit terminologique (ex. : *beauté, charme, couleur, étrangeté* qui ont émigré vers la physique nucléaire, sans doute sous l'influence de l'anglais). Rien en lexicologie ne permet de distinguer le signifiant LG du signifiant LSP. Deux formes aussi banales que *bruit* et *blanc* peuvent s'associer pour donner *bruit blanc* dont le sens est : «Bruit à spectre continu dont la densité spectrale d'énergie est pratiquement constante dans un intervalle de fréquences spécifié» (*Vocabulaire des sciences et techniques spatiales*, 1978 : 27). Ce syntagme du domaine de l'électromagnétisme possède une charge sémantique très forte qui est loin d'être détectable à partir de l'assemblage fortuit de deux signifiants au sémantisme par ailleurs transparent et polyvalent.

Il est donc naturel de rencontrer des termes dans les DGM. Ils y ont le statut d'entrées indépendantes et cela depuis la naissance de la lexicographie française. En général, ils sont repérables grâce à une étiquette de niveau de spécialisation socioprofessionnelle qui les accompagne. Lorsqu'elle est présente, cette étiquette est coïncée quelque part entre l'indicatif du sens (numéro, signe diacritique ou minifigure : losange, carré, cercle) et la définition (ex. *chélate*, chim., *chélicère*, zool., *chélidoïne*, bot., *chéloïde*, méd. (GRLF)). La marque d'appartenance technolocale capture le terme et l'insère dans une typologie classologique (cf. Rey, 1987 : 8).

3. LA PLACE DU ST DANS LES DGM

Même s'ils les discutent, les lexicographes généralistes reconnaissent tous l'importance des unités complexes dans les dictionnaires. Le phénomène est historique car les dictionnaristes ont toujours pris des libertés avec les mots graphiques. Au XVIII^e siècle, pour prendre un exemple et pour ne pas remonter trop loin dans le temps, des syntagmes ont déjà accès au statut d'entrée (ex. *bouton de mer, Trévoux*, 1771).

Tout en n'ignorant pas l'importance qualitative et quantitative des ST, «le dictionnaire de langue doit effectuer une sélection sévère, sous peine d'assommer son lecteur de mots et d'expressions (ou syntagmes) désignant des réalités qui ne sont nommées que dans des activités hyperspécialisées de la connaissance. [...] si l'on tient compte du fait que de nombreux termes ne sont pas des mots simples, mais des «syntagmes» — et ceci est vrai de bien des «mots» courants : *grand ensemble* est traité à part —, les nomenclatures deviennent plus impressionnantes» (Rey, 1985 : XXIV). Selon l'estimation du lexicographe robertien, un DGM de 80 000 entrées contiendrait environ 500 000 syntagmes terminologiques disséminés au travers les articles, une moyenne assez impressionnante par article (cf. Rey, 1985 : XXIV n. 6)

3.1 LA SÉLECTION DES ENTRÉES

L'entrée est la principale voie d'accès au dictionnaire de langue. Or, il n'est pas besoin de feuilleter longuement un répertoire pour constater que toutes les adresses lexicographiques n'ont pas la même physionomie. Quatre grands groupes sont facilement repérables : les éléments de formation : préfixes, suffixes, etc. (ex. *ana-*, *-ana*), les mots

simples (ex. *musique, francophonie*), les mots composés, au sens traditionnel du terme (ex. *analyste-programmeur, lave-mains*), et les syntagmes (ex. *bel canto, repris de justice*). Les quatre modèles procèdent de l'inframot au supramot. Les modes de classement reposent sur le déroulement de la séquence graphique dans laquelle intervient ou non une rupture sous la forme d'un signe ou d'un blanc typographique.

Afin de vérifier si les constats visuels répondaient à des propositions théoriques ou méthodologiques communes, j'ai examiné les opinions de quelques lexicographes. En 1971, les frères Dubois (Larousse) soutenaient que «les entrées lexicographiques doivent être des «mots» compris entre deux blancs typographiques au sens le plus strict. [...] Les mots composés dont les éléments composants sont séparés par un trait d'union (*coffre-fort*), ou dont les éléments ne sont pas séparés (*gentilhomme*) sont des mots et constituent des entrées. En revanche, les termes composés (syntagmes) dont les composantes ne sont pas réunies par le trait d'union et qui sont ainsi séparées par un blanc ne sont pas recon-nues comme des entrées : ainsi *pomme de terre, chou rave* (contrairement à *chou-fleur*), *compte rendu* (contrairement à *compte-gouttes*), etc. [...] C'est la présence ou l'absence du trait d'union qui définit les mots composés qui peuvent être des entrées et ceux qui ne sont que des sous-entrées (ainsi *pomme de terre* est à *pomme*, *compte courant* est à *compte*, etc.)» (Dubois/Dubois, 1971 : 62). La forme graphique, basée sur la non-interruption de la séquence de lettres et de signes diacritiques, l'emportait alors sur le sens ou la démotivation étymologique.

À la même époque, pour Josette Rey-Debove (1971 : 114), il est clair que suivant le principe de la double structure lexicographique, «qui seul permet de séparer la langue de ses réalisations en discours, tout mot graphique simple ou composé, réduit à sa forme canonique (regroupement des variantes) doit figurer à la nomenclature, et non dans la micro-structure où il ne représente qu'une unité de discours (exemple)». Par ailleurs, tout «syntagme» à sens particulier non déductible de celui de ses composants devrait figurer à la nomenclature (Rey-Debove, 1971 : 117).

Les discussions sur la place du syntagme dans le DGM trouvent d'autres échos, notamment chez les métalexigraphes. Ainsi, «aucun dictionnaire ne peut se permettre de consacrer une entrée à chacun des ensembles qui pourraient être des mots composés ou des synapsies : en plaçant *bateau-citerne, bateau-mouche*, etc. à l'intérieur de l'article *bateau* (malgré les traits d'union), tout comme *bateau à moteur* et *bateau de commerce*, etc. le P.R. gagne une place précieuse, qu'il gaspillerait en faisant de chaque composé une entrée» (Collignon/Glatigny, 1978 : 67).

Les positions oscillent entre les contraintes créées par la définition du concept de «mot» (point de vue théorique et linguistique) et les raisons proprement matérielles (augmenter le contenu des ouvrages). Aujourd'hui encore, les conventions lexicographiques traditionnelles perdurent dans le choix de la forme lexicale qui servira d'entrée ; cette forme est «celle du mot défini par le critère graphique de la séparabilité dans l'énoncé ; cela suppose un système de signification idéal selon lequel à l'unicité morphologique du mot correspondrait l'unicité du concept» (Guilbert, 1969 : 7).

En fait, la sélection des unités qui joueront le rôle de chef d'article repose sur une ensemble de principes aussi divers que le principe commercial et financier (le budget), le principe idéologique (la formation et la personnalité des rédacteurs-lexicographes), le principe du programme dictionnaire (public-cible, taille de la nomenclature) et le principe lexicographique lui-même (rapports entre macrostructure et microstructure lors du traitement de l'article).

Un relevé de la séquence *CHE-* dans cinq dictionnaires permet d'illustrer concrètement le comportement nomenclatural de la lexicographie française.

Tableau 3 : Catégories d'entrées dans un DGM : nombre

DICTIONNAIRES TYPES D'ENTRÉES	GRLF 85	DFP 88	PR 84	PLI 88	PLI89
MOTS SIMPLES	169	129	108	114	122
MOTS COMPOSÉS	10	4	10	11	12
ÉLÉM. DE FORMATION	9	0	0	0	0
SYNTAGMES	1	1	2	1	1
TOTAL	189	134	120	126	135

Tableau 4 : Catégories d'entrées dans un DGM : pourcentage

DICTIONNAIRES TYPES D'ENTRÉES	GRLF 85	DFP 88	PR 84	PLI 88	PLI89
MOTS SIMPLES	89,4%	96,3%	90,0%	90,5%	90,4%
MOTS COMPOSÉS	5,3%	3,0%	8,3%	8,7%	8,9%
ÉLÉM. DE FORMATION	4,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
SYNTAGMES	0,5%	0,7%	1,7%	0,8%	0,7%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Les résultats observés n'offrent aucune surprise. Les quatre catégories de vedettes sont représentées dans des proportions que révèlent bien les deux tableaux précédents. La macrostructure est dominée dans une proportion écrasante par les mots simples (unimots). La moyenne atteint 91,2% (642/704). Les mots composés arrivent en deuxième place, tandis que les syntagmes et les éléments de formation se partagent la troisième ou

la quatrième position selon les dictionnaires. Le syntagme *chemin de fer* est présent partout; l'autre syntagme enregistré dans le *PR84* est *chêne vert*. Il n'est pas question de tirer des conclusions définitives à partir d'un corpus si réduit. Les résultats pourraient varier suivant la tranche nomenclaturale étudiée, ou encore suivant le nombre beaucoup plus grand d'adresses vérifiées ou suivant les dictionnaires dépouillés. Une projection toute intuitive permet de considérer le schéma offert par le *GRLF* comme étant le plus plausible. En effet, la séquence *CHE-* ne contient pas beaucoup d'affixes; on y repère plutôt des éléments savants non pris en compte dans les quatre dictionnaires en un volume. Les affixes sont présents en plus grand nombre ailleurs dans ces recueils.

Quant au syntagme, on peut considérer que la diversité de ses formes, son instabilité conceptuelle (dans le cas des syntagmes de discours), sa longueur souvent encombrante, son rôle en langue générale et l'absence de consensus à son égard sont les principaux aspects qu'il faut scruter lorsqu'on le met en rapport avec la lexicographie et les DGM. Si l'on prend, par exemple, le critère de la longueur du syntagme, on remarque que la lexie complexe retenue en entrée ne franchit pas le seuil du schéma de base guilbertien comportant deux, trois ou quatre composants, y compris les joncteurs ou les ligaments syntagmatiques. Au delà de cette taille, naine pour qui connaît le ST, les mots complexes ne sont généralement pas admis à figurer comme têtes d'article.

Le lexicographe poursuit avant tout des objectifs synoptiques. Aussi, les longues locutions, les proverbes et les syntagmes sont-ils refoulés le plus souvent dans la microstructure, du moins dans l'état actuel de la lexicographie française. À noter cependant, que les deux premières catégories d'expressions sont toujours accompagnées d'une marque spéciale dans l'article (*loc.* ou *prov.*), ce qui n'est pas encore le cas du syntagme figé, non plus que lorsqu'il est répertorié en entrée, ni dans le corps de l'article. Il est sans doute temps d'y voir et de fournir au syntagme son propre fil d'Ariane au sein de l'article de dictionnaire.

3.2 LA PRÉSENTATION DE L'ENTRÉE SYNTAGMATIQUE

Une fois que le terme complexe a été sélectionné pour être porté au catalogue macrostructural, il doit être lemmatisé, c'est-à-dire neutralisé. Plusieurs méthodes de présentation du syntagme en entrée ont été répertoriées (voir le tableau 5).

1. Le syntagme se déroule conformément à la succession naturelle de ses éléments constituants (ex. *GRLF*; *big bang*, *chemin de fer*, *grand ensemble*, *Yorkshire pudding*). Il donne accès au développement microstructural complet, signe de reconnaissance de l'autonomie du mot d'entrée tant au plan formel que sémantique.

2. La formulation syntagmatique n'obéit pas toujours à l'ordre linéaire discursif naturel. On rencontre, à l'occasion, une vedette complexe dont les éléments ont été permutés. La base est reportée entre parenthèses après l'expansion qui devient la clé d'accès alphabétique. (ex. *GRLF*: *frise (cheval de)*, *Bengale (feu de)*; *PLI*: *Bénihoff (plan de)*). La forme d'accès à l'article est aussi bien un nom commun (*frise*) qu'un nom propre (*Bengale*, *Bénihoff*), ce qui, dans le dernier cas, est un peu contradictoire dans un dictionnaire de langue. Le développement microstructural complet se déploie ensuite sous l'entrée concrétisant la reconnaissance d'une certaine cohésion entre les composants, mais rejetant l'autonomie complète, du moins en apparence.

3. Le syntagme, offert dans sa séquence naturelle, ne constitue qu'une entrée-renvoi, avec ou sans début de développement microstructural. Ainsi, *plat de côtes*, *plat à main*, *parti pris* (*GRLF*) sont accompagnés de leur catégorisation lexico-grammaticale et de leur prononciation. Mais ce ne sont que des entrées-renvois à des articles plus complets (*plat* et *parti*) où il sont relocalisables. L'autonomie du syntagme est incertaine.

4. Le syntagme est repérable dans sa séquence inversée tout en conservant son statut d'entrée-renvoi. Il peut être suivi ou non d'un début de développement microstructural. Ainsi, l'anthroponyme *Pandore* sert d'accès au syntagme *boîte de Pandore* dans le *GRLF*. On trouve l'entrée sous la forme *Pandore (boîte de)*, suivie de la catégorisation locution nominale et de deux renvois, l'un à boîte, l'autre à Pandore. L'autonomie du syntagme est incertaine.

5. Le syntagme et le mot composé sont fusionnés dans une formulation à double lecture. Un développement suit l'entrée (ex. *DFP* : *club(-)sandwich* qui s'écrit *club sandwich* ou *club-sandwich*). L'autonomie du syntagme est reconnue. L'arrivée du trait d'union concrétise la cohésion des éléments.

6. Le syntagme et le composé sont présentés en double lecture par l'intermédiaire d'un artifice, les parenthèses, qui enferment le trait-d'union. Aucun développement ne suit la séquence. Il s'agit d'une simple entrée qui oriente le consulteur vers un article principal (ex. *DFP* : *tous(-)terrains*, *tout(-)terrain* qui renvoient à *terrain*). Malgré la présence du signe de liaison des éléments, le syntagme ne paraît pas autonome.

Tableau 5 : Formes de l'entrée syntagmatique dans les DGM

Formes	Statut dans l'article	Exemples	Dictionnaires
séquence naturelle	— article complet [1] — entrée-renvoi [3] (+ cat. gr. et pron.) — variante graphique (+ article complet) [7]	<i>chemin de fer</i> <i>parti pris</i> → <i>parti</i> — <i>compte chèques</i> / <i>compte-chèques</i> — <i>big-bang</i> / <i>big bang</i>	<i>GRLF</i> / <i>PLI</i> / <i>DFP</i> <i>GRL</i> <i>PLI</i> <i>PLI</i>
séquence permutée	— article complet [2] — entrée-renvoi (+ cat. gr.) [4]	— <i>frise (cheval de)</i> — <i>Béniouff (plan de)</i> — <i>Bengale (feu de)</i> <i>Pandore (boîte de)</i> → <i>Pandore et boîte</i>	<i>GRLF</i> <i>PLI</i> <i>GRLF</i> <i>GRLF</i>
double lecture	— article complet [5] — entrée-renvoi [6]	<i>club (-) sandwich</i> <i>tous (-) terrains</i> → <i>terrain</i>	<i>DFP</i> <i>DFP</i>
Réduction syntagmatique			
— base conservée	— article complet [8]	<i>repris</i> → <i>repris de justice</i>	<i>PLI</i>
— expansion conservée	— article complet [8]	<i>patronesse</i> → <i>dame patronesse</i>	<i>GRLF</i> / <i>PLI</i> / <i>DFP</i>

7. Le syntagme est présenté suivant l'ordre naturel de la séquence mais il est suivi (ex. *PLI* : *compte-chèques, compte rendu*) ou précédé (ex. *PLI* : *big bang*). Un développement suit l'entrée concrétisant l'autonomie du syntagme. Le trait d'union vient en outre confirmer la cohésion des parties au plan sémantique.

8. Un mot simple qui n'a pas d'existence autonome en dehors de son insertion dans une formule syntagmatique peut servir de guide pour accéder à l'article. Dans ce cas, la base ou l'expansion qui résultent de la troncation servent à introduire la sous-entrée syntagmatique complète qui est elle-même pourvue du discours lexicographique habituel. Ainsi, *repris de justice* dans le *PLI* tandis que *patronesse* donne un article *dame patronesse* dans le *GRLF*, le *PLI* et le *DFP*. C'est l'amorce microstructurale qui témoigne ici du statut syntagmatique de la forme ou plutôt du fragment choisi comme entrée. Mais nous sommes déjà ici à cheval sur la microstructure.

4. CONCLUSION

On s'est intéressé ici au syntagme en tant qu'unité lexicale codée et que forme composite figée, caractérisée par la présence concomitante d'éléments lexicaux qui offrent une cohésion sémantique suffisante pour que le groupe graphique puisse être identifié à un concept unique. Sans être strictement limitées au volet terminologique, les observations sont quand même demeurées au plan lexical nominal, délaissant pour le moment les syntagmes grammaticaux du genre *bien que, en bref, de bric et de broc, à brûle-pourpoint*.

Dans cette première approche du rôle du syntagme en lexicographie générale, on s'est arrêté sur le seul aspect macrostructural, sur la manifestation la plus immédiatement visible des mots complexes dans les DGM. Quelques vérifications dont on vient de rendre compte démontrent la complexité du phénomène et l'absence de politique cohérente d'un dictionnaire à l'autre.

L'arbre cache ici la forêt. Il reste en effet à poursuivre l'examen amorcé en pénétrant au cœur de l'article pour y repérer les différentes modalités de traitement du syntagme. De brefs coups de sonde promettent des résultats étonnants.

En attendant, il paraît évident que la lexicographie générale est en pleine métamorphose en ce moment. Elle cherche à allier l'innovation et la tradition sous l'influence de plusieurs sources de pression dont la terminologie n'est pas la moindre. Avec comme objectif de mieux décrire le lexique et de rendre le contenu didactique des DGM plus efficace. Chose certaine, le syntagme ne laisse plus les dictionnaristes indifférents et cela est bien pour l'avenir de la (méta) lexicographie.

(1) Je remercie Marie-Claude L'Homme, étudiante à la maîtrise, qui s'est chargée de la compilation des données.

BIBLIOGRAPHIE

Linguistique

- BOULANGER, Jean-Claude : *Aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine*, coll. «Lexicographica», Séries Maïor, n° 13, Tübingen, Max Niemeyer.
- COLLIGNON, Lucien et GLATINY, Michel (1978) : *Le dictionnaire, Initiation à la lexicographie*, coll. «Textes et non textes», Cédic, Paris.
- DUBOIS, Jean et Claude DUBOIS (1971) : *Introduction à la lexicographie*, le dictionnaire, coll. «Langue et langage», Librairie Larousse, Paris.
- GUILBERT, Louis (1969) : «Dictionnaires et linguistiques : essai de typologie des dictionnaires monolingues français contemporains», *Langue française*, n° 2 [Le lexique]
- GUILBERT, Louis (1970) : «La dérivation syntagmatique dans les vocabulaires scientifiques et techniques», *Les langues de spécialité (Analyse linguistique et recherche pédagogique)*. Actes du stage de Saint-Cloud, 23-30 novembre 1967, Publication du Conseil de l'Europe, Strasbourg, Aidela.

- KOKOUREK, Rostislav (1982) : *La langue française de la technique et de la science*, Oscar Brandstetter, Wiesbaden.
- PHAL, André (1969) : «La recherche au CREDIF : la part du lexique commun dans les vocabulaires scientifiques et techniques», *Langue française*, n° 2.
- REY, Alain (1985) : «Préface de la deuxième édition», *Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 2^e éd. entièrement revue et augmentée, Dictionnaires Le Robert, Paris.
- REY, Alain (1987) : «Le dictionnaire culturel», *Lexicographica*, n° 3.
- REY, Alain (1988) : «Préface», *Le Micro-Robert, Langue française plus noms propres, chronologie, cartes*, Dictionnaires Le Robert, Paris.
- REY-DEBOVE, Josette (1971) : *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, coll. «Approaches to Semiotics», n° 13, The Hague/Paris, Mouton.

Dictionnaires

- COTÉ, Normand (1982) : *Appellations d'emplois dans l'industrie papetière québécoise*, coll. «Cahiers de l'Office de la langue française, Éditeur officiel du Québec, Québec.
- COTÉ, Normand (1983) : *Vocabulaires des papiers et des cartons (anglais-français)*, coll. «Cahiers de l'Office de la langue française, Gouvernement du Québec, Québec.
- Dictionnaire du français plus. À l'usage des francophones d'Amérique* (1988) : Édition établie sous la responsabilité de A.E. Shiaty, avec la collaboration de Pierre Auger et de Normand Beauchemin, Rédacteur principal : Claude Poirier, Montréal, Centre éducatif et culturel.
- Petit Larousse illustré 1988* (1987) : Larousse, Paris.
- Petit Larousse illustré 1989* (1988) : Larousse, Paris.
- ROBERT, Paul (1985) : *Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 2^e éd. entièrement revue et augmentée par A. Rey, Dictionnaires Le Robert, Paris.
- ROBERT, Paul (1984) : *Le Petit Robert I. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Nouvelle édition revue, corrigée et mise à jour. Rédaction dirigée par Alain Rey et Josette Rey-Debove, S.N.L. — Dictionnaires Le Robert, Paris.
- Vocabulaire des sciences et techniques spatiales*, Conseil international de la langue française — La Maison du dictionnaire, Paris.